

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1442

Artikel: Travail domestique de santé : indispensable et invisible

Autor: amd

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En Suisse, pays qui n'a pas signé cette Convention, et les femmes en savent quelque chose, nous pouvons appuyer la ou le délégué-e des travailleuses en signant un appel qui circule en ce moment et en insistant auprès des délégué-e-s du gouvernement pour que la Suisse ratifie la

Convention 103 dans son état actuel et n'accepte pas la révision proposée. Question de solidarité internationale mais aussi de refus du retour à la loi du plus fort.

1. Pour informations : Simone Girodo
Tél. 022 / 342 33 68
Courriel simone.girodo@span.ch

Vote sur les accords bilatéraux

Une étape fondamentale

Suite à un référendum lancé par l'extrême-droite (Démocrates suisses et Ligue des Tessinois), citoyennes et citoyens sont appelé-e-s le 21 mai prochain à voter sur les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne (UE). L'enjeu est de taille.

Marie-Jeanne Krill

Laborieusement négociés, après le refus de l'Espace économique européen en décembre 1992, les accords bilatéraux constituent en effet une étape fondamentale sur le chemin du rapprochement avec l'Europe. Avalisés à une large majorité par les Chambres fédérales, ils sont aujourd'hui approuvés par tous les partis gouvernementaux, même par l'Union démocratique du centre de Christoph Blocher qui a renoncé à soutenir officiellement le référendum. Les sondages sont également positifs. Reste que la partie est loin d'être gagnée. Ce qui explique l'engagement massif du Conseil fédéral et du monde économique dans la campagne. Ces accords sont divi-

sés en sept volets (libre circulation des personnes, transports terrestres, trafic aérien, obstacles techniques au commerce, marchés publics, recherche, agriculture) et sont assortis d'une clause « guillotine » : ils ne peuvent en effet entrer en vigueur que conjointement et la résiliation de l'un d'entre eux entraîne l'annulation de l'ensemble.

L'ouverture des frontières

La libre circulation des personnes est sans nul doute celui qui cristallise le plus les oppositions. Mis en place progressivement sur une période de douze ans, il permettra à terme aux ressortissants de l'UE de travailler en Suisse sans restrictions juridiques et en étant soumis aux mêmes conditions de travail et aux mêmes prestations sociales que les Suisses. Le statut de saisonnier sera aboli et le regroupement familial garanti. Quant aux Suisses, ils pourront travailler et s'établir librement dans les quinze pays de l'UE dès 2003. Leurs diplômes seront reconnus et ils disposeront du même traitement que les nationaux : mêmes salaires, mêmes conditions de travail, mêmes prestations sociales, même avantages fiscaux. Ils

pourront aussi en tout temps acquérir une propriété dans le pays où ils séjournent.

Si les avantages pour les Suisses désireux de s'établir dans les pays de l'UE sont patents, l'ouverture des frontières aux travailleurs européens suscite toutes sortes de craintes plus ou moins diffuses. Parmi celles-ci, on peut notamment citer la peur de voir des travailleurs étrangers accepter des emplois sous-payés et pousser ainsi les salaires à la baisse. Les adversaires des accords jouent d'ailleurs très habilement sur ces appréhensions et ce n'est pas pour rien que le référendum a remporté un grand succès au Tessin, canton frontalier.

Peurs dénuées de fondement

Ces craintes sont toutefois infondées. Élaborées en collaboration avec les partenaires sociaux, des mesures d'accompagnement ont en effet été adoptées par le Parlement pour lutter contre les abus et plus précisément contre le dumping salarial. L'expérience accumulée chez nos voisins montre aussi que la libre circulation des personnes n'a eu que peu d'influence sur la mobilité des travailleurs.

En matière de transports terrestres, des concessions ont dû être faites sur les camions de 40 tonnes, mais la Suisse a aussi su infléchir la politique européenne dans un sens plus écologique. Dans le domaine de la recherche, notre pays pourra dorénavant influencer sur les programmes européens. Le consommateur suisse sera également gagnant, les prix de nombreux produits agricoles devraient en effet baisser. De manière générale, la Suisse attend de ces accords un gain de croissance du PIB de 2 %, soit près de 8 milliards de francs, pour un coût dix fois moindre. Si le vote est positif le 21 mai prochain, ils entreranno en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Travail domestique de santé : indispensable et invisible

À l'occasion du 21 mars, Journée internationale de l'économie familiale, Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente du Syndicat des personnes actives au foyer à temps complet ou partiel (SPAF), en collaboration avec Marianne Frischknecht, directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, organisaient à Genève une soirée-débat sur le thème du travail domestique. Aide volontaire, informelle et non-rémunérée, morale et / ou matérielle apportée à des personnes âgées (parente-s, voisin-e-s ou personnes seules), le travail domestique de santé fait économiser des centaines de milliers de francs à la société et, il est essentiellement le lot des femmes.

Parmi les nombreuses interventions, l'une d'entre elles s'intitulait « Et si les femmes refusaient ? ». Effectivement, si elles décidaient qu'elles ne devaient pas assumer l'entière responsabilité liée au travail domestique de santé, il faudrait que quelqu'un quelque part débloque un gros budget pour que le travail jadis accompli gratuitement soit assuré. Et c'est seulement à ce moment-là que le calcul du produit national brut tiendrait compte du travail domestique de santé. Néanmoins, pour l'instant les aidantes continuent leur précieux travail sans se révolter et un des buts de cette soirée était de faire l'état de la situation et de tenter d'élaborer des stratégies pour soulager ces femmes qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur amour, sans véritable reconnaissance sociale. Certes, des structures pour les aider à souffler un peu sont indispensables. Or, ce n'est qu'en procédant à des changements sociaux plus importants que ce travail sera partagé avec les hommes et reconnu justement.

amd